



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2024

<u>Date de la convocation :</u> 26 mars 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le mardi deux avril à dix-neuf heures,
<u>Date d'affichage :</u> 26 mars 2024	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice : 15	<u>Etaient présents :</u>
Présents : 13	Karine KAUFFMANN, Maire
Votants : 13	Bernard JUERY, Carla FICUCIELLO, Eric LAURENT, Apolline SCHRECK, Geneviève PINÇON, Angéline MOYET, Manuel LEON, Cécile CURIEL, Eric CHANTOT, Sylvain IGUNA, Philippe MARTINET et Laurence LELARGE, conseillers municipaux.
	<u>Etaient absents :</u>
	Patrick FOURNIER
	Cécile BITOUN
	<u>Secrétaire de Séance :</u> Carla FICUCIELLO

Délibération N° 2024-10

X - CHANGEMENT TEMPORAIRE DE LIEU POUR LES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL ET LES CELEBRATIONS D'ETAT CIVIL

Exposé de Mme KAUFFMANN :

Compte-tenu des travaux de réfection de la toiture de la mairie qui débiteront le lundi 10 juin ne permettant pas l'accès PMR à la salle du Conseil durant cette période jusqu'au 31 août 2024, il convient de changer provisoirement de lieu pour la tenue des séances du conseil ainsi que pour les célébrations de mariage.

Madame le Maire suggère que la salle Maeterlinck, jouxtant la mairie, soit désignée comme lieu pour les séances de Conseil municipal, célébrations et réunions diverses.

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu les travaux de réfection de la toiture de la mairie prévus du 10 juin au 31 août 2024,

Vu l'indisponibilité temporaire de la salle du conseil durant cette période,

Considérant qu'il revient au conseil municipal de désigner un lieu provisoire dans lequel se tiendront les séances du conseil, les mariages et les autres célébrations ou réunions,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Mairie de Médan



- DESIGNER la salle Maeterlinck, sise 18 rue de Verdun, comme salle du conseil municipal provisoire pour toute la durée des travaux précités,
- DIT que ce changement fera l'objet d'un affichage et d'une information sur le site internet de la commune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 03/04/2024

Le Maire,
Karine KAUFFMANN



Rendu exécutoire par :
Dépôt en Sous-Préfecture le 03/04/2024
Et par publication le 04/04/2024

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Massy Nord •
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 1 00 - Fax : 01 39 08 1 01
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2024

Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217803840-20240402-2024_10-DE